



# Indemnités fin de mission et proposition de Cdi

Par **adelinefre**, le **07/11/2014 à 18:37**

Bonjour

En contrat d'intérim du 17 juillet au 30 septembre et avenant pour prolongation du 1er au 31 octobre.

Le 3 novembre je retourne travailler en supposant être renouvelée, c'est là qu'on me propose un CDI.

Les indemnités de précarité sont elles dues étant donné que la proposition a été faite après la fin de la mission ou sont ils dans les délais?

Qu'en est-il des indemnités CP?

Merci

Par **P.M.**, le **07/11/2014 à 18:54**

Bonjour,

De toute façon, l'indemnité de congés payés est toujours due...

Il faudrait savoir de quelle manière la proposition de CDI vous avez été formulée ou si vous avez directement signé le contrat de travail...

Par **adelinefre**, le **07/11/2014 à 19:08**

Merci

Lundi donc le 3 novembre mon supérieur m'a donné un document écrit de proposition de cdi avec les cases j'accepte ou je refuse. J'ai accepté et signé mais le contrat n'a pas encore été établi visiblement.

Par **P.M.**, le **07/11/2014 à 19:26**

Il faudrait savoir quelle date figure sur le document ou si vous avez porté la date du jour au-dessus de votre signature...